



Les brevets sur les gènes de plantes - un verrou pour la sélection végétale conventionnelle

Un nouveau rapport montre comment la sélection végétale conventionnelle pourrait bientôt devenir impossible.

29 juin 2022 / L'Office européen des brevets (OEB) a récemment délivré un brevet qui montre pourquoi des variations génétiques générées de manière aléatoire, par exemple déclenchées par la lumière du soleil (rayonnement UV), peuvent être revendiquées comme des "inventions techniques". Le brevet, EP3560330, accordé à KWS, couvre le maïs à digestibilité améliorée. Il concerne les plantes dont les gènes ont subi une mutation aléatoire et leur récolte. Il couvre, en outre, l'utilisation de variations génétiques naturelles pour la sélection conventionnelle.

Ce cas constitue un précédent : il s'agit du premier brevet accordé en vertu d'une nouvelle règle qui exclut les brevets sur les plantes et les animaux sélectionnés de manière conventionnelle. Toutefois, malgré l'adoption de la nouvelle règle 28(2), le brevet ne se limite pas au génie génétique, il a également un impact sur la sélection végétale conventionnelle.

"L'incertitude juridique croissante autour des brevets sur les plantes et leurs gènes constitue une menace sérieuse pour la sélection conventionnelle. Ces brevets peuvent bloquer l'accès à la diversité biologique dont ont besoin tous les sélectionneurs", déclare François Meienberg de ProSpecieRara. "La pratique juridique actuelle de l'OEB est en contradiction avec la volonté politique des gouvernements européens lors de l'adoption de la nouvelle règle."

**Patents on genes
and genetic variations
can block  access
to biological diversity
for plant breeding**

Patent research conducted in 2021 shows how industry is trying to patent genes, plants, seeds and food

Un nouveau rapport de l'organisation « *No Patents on Seeds !* » sera publié aujourd'hui et remis officiellement à l'OEB. Il donne un aperçu des récentes demandes de brevets et des brevets accordés par l'OEB, et décrit également le cadre juridique. Comme le montre le rapport, des décisions politiques doivent être prises pour garantir à tous les obtenteurs et agriculteurs la liberté de sélectionner de nouvelles variétés végétales, par exemple des plantes capables de s'adapter au changement climatique. Le rapport fournit également des exemples, tels que les demandes de brevet déposées par Syngenta/ChemChina, qui revendiquent des milliers de variations génétiques naturelles nécessaires à la sélection de plantes alimentaires présentant, par exemple, une résistance accrue aux parasites des plantes.

"Nous demandons aux États contractants de l'OEB d'organiser une conférence internationale pour donner des conseils juridiques clairs sur la manière d'interpréter correctement les interdictions du droit des brevets", déclare Christoph Then de « No Patents on Seeds ! ». "Notre coalition a déjà recueilli plus de 200 000 signatures et va maintenant approcher les gouvernements européens. Si les décisions politiques nécessaires ne sont pas prises, la sélection conventionnelle tel que nous la connaissons aujourd'hui, prendra fin."

Le rapport donne aussi un aperçu de la « jungle » grandissante du système des brevets, qui pourrait devenir impénétrable pour la plupart des sélectionneurs de plantes. Par exemple, dans le cas de la tomate, des gènes de plantes offrant une résistance à un nouveau virus sont revendiqués par une demi-douzaine d'entreprises, en même temps, telles que Bayer et BASF.

« Le résultat final est le "sur-brevetage", qui bloque effectivement l'accès au matériel biologique nécessaire à la sélection visant à générer la résistance aux virus souhaitée. Jusqu'à présent, tous les sélectionneurs pouvaient utiliser librement toutes les variétés sélectionnées de manière conventionnelle pour mettre sur le marché de nouvelles variétés végétales adaptées. Si les gouvernements européens n'agissent pas, cette jungle des brevets mettra fin à leur liberté », prévient Johanna Eckhardt de l'organisation « No Patents on Seeds ! ».

Contact

- Christoph Then, Porte-parole, *No Patents on Seeds!*, info@no-patents-on-seeds.org, +49 151 54638040
- Johanna Eckhardt, Coordinatrice de *No Patents on Seeds !*, johanna.eckhardt@no-patents-onseeds.org, + 43 680 2126 343
- François Meienberg, Chef de projet Politique, ProSpecieRara (Switzerland), francois.meienberg@prospecierara.ch, +41 61 545 99 19

Plus d'information

Le rapport : <https://www.no-patents-on-seeds.org/en/report2022>

La pétition : <https://www.no-patents-on-seeds.org/en/petition>

Le brevet EP3560330 sur la page de L'OEB:

<https://register.epo.org/application?lng=en&number=EP18169122&tab=main>

Des photos de l'activité d'aujourd'hui seront disponibles après 12h ici :

https://www.no-patents-on-seeds.org/en/news/patents_genes

Vous pouvez partager nos publications sur [Facebook](#) et [Twitter](#) ou partager le lien direct vers notre page d'accueil de ce communiqué de presse : https://www.no-patents-on-seeds.org/en/news/patents_genes